

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2021

RESPONSABILITÉ PÉNALE ET À LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (N° 4442)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 362

présenté par
Mme Moutchou

AVANT L'ARTICLE PREMIER

Compléter l'intitulé du titre I^{er} par les mots :

« aux substances psychoactives ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle consécutif aux débats qui ont eu lieu en commission des Lois.